

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 7 novembre 2019

Présents : M. Thierry Dupuis maire, M. Alain Sicard 1^{er} adjoint, M. Georges Buiret 2^{ème} adjoint, Mme Nicole Millet 4^{ème} adjoint, Mmes et Mrs Annie Chocque, Christian Bouillet, Jocelyne Janovicz-Rynois, Virginie Baclet, Emmanuel Brion, Nathalie Viousasse, Grégory Maye, Caroline Perdrix, Annie Huchard, Pascale Larran.

Absents ou excusés : Mmes et Mrs Myriam Fanget (pouvoir à Thierry Dupuis), Célia Sentenac, Georges Curt, Nathalie Revel-Subtil.

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Le fond de concours permet d'affecter la participation de la collectivité à une dépense déterminée de la communauté de communes. Pour les travaux de voirie de l'année 2019, s'élevant à 12 290 €, la participation de la commune sera de 1 229 € (soit 10 % du montant engagé). Il s'agit de travaux sur les voies d'intérêt communautaire, à savoir une réfection d'une déformation route de Châteauvieux et une autre entre Planche et Résignel.

Par ailleurs la commune demandera un fond de concours (50 000 €) à la communauté de communes, dans le cadre de travaux d'aménagement du bâtiment du centre de tri postal (projet de salle de fêtes).

Travaux et autres acquisitions

La place qui borde la route départementale 42 au hameau de Fromente appartient actuellement au Département (délaisse de l'ancien tracé de la route). Suite à une proposition du Conseil Départemental, elle retombera dans le domaine public de la commune. Le conseil autorise le maire à signer les documents relatifs à cette transaction dont les frais éventuels seront à la charge du Département.

Une réflexion autour de son aménagement est envisagée.

Un abri bus qui permettra de sécuriser la prise en charge des écoliers et collégiens sera installé prochainement sur ce site, à proximité des colonnes de tri.

Le véhicule Renault Kangoo utilisé par le personnel technique nécessite d'importants travaux d'entretien et de réparation. Il sera remplacé par un nouveau véhicule Renault d'occasion.

Le camion pompiers Berliet est également remplacé par un nouveau véhicule plus fonctionnel. L'ancien camion sera vendu pour un montant de 1 000 €.

Questions diverses ou infos

Le conseil est informé d'une pétition initiée par des habitants de Saint-André-le-bas, relatant les nuisances occasionnées par le passage récurrent de nombreux engins à moteur qui empruntent chemins et sentiers (vitesse

excessive, dégradation des chemins, bruit...).

Une délégation du conseil doit travailler sur la réalisation d'un panneau invitant au respect des riverains et du site et à un « bien vivre ensemble ». Ces panneaux pourraient être également installés dans d'autres secteurs confrontés aux mêmes problèmes.

Une réunion publique organisée le mardi 12 novembre à Poncin concerne le plan de prévention des risques « inondations de l'Ain et du Veyron ». Une enquête publique aura lieu à Neuville, Jujurieux et Poncin du lundi 2 décembre 2019 à samedi 4 janvier 2020. Elle permettra de consulter le dossier et de consigner les remarques éventuelles sur un registre (voir détails en fin de compte-rendu).

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse 2018, suite à la déclaration de plusieurs habitants, a été adressée au service concerné et est en cours d'instruction.

Le conseil est informé des difficultés de la communauté de communes quant au recrutement d'agents pour le périscolaire. Ces difficultés ont conduit à refuser l'inscription d'enfants.

Afin de palier à la vitesse excessive constatée sur une partie de la route de Châteauvieux en entrée d'agglomération, une chicane ou un ralentisseur pourrait être installé à titre expérimental.

Travaux de rénovation de la statue de la Vierge à proximité du cimetière : l'entrepreneur avec qui la commune avait signé un devis s'est désisté. Le projet est repoussé à une date ultérieure.

Le rachat des emprunts communaux a été évoqué mais semble peu avantageux. Une renégociation de ces prêts sera plutôt privilégiée. Les propositions de plusieurs banques sont en attente.

Une réflexion sur la réduction des plages d'éclairage public est proposée.

Le diagnostic assainissement se poursuit, le bilan de la phase 3 fera l'objet d'une prochaine réunion.

Enquête publique Plan de Prévention des Risques (PPRI) « Inondations de l'Ain et du Veyron »

Par arrêté préfectoral du 14 octobre 2019, le projet de PPRI est soumis à une enquête publique **du lundi 2 décembre 2019 à partir de 9h00 au samedi 4 janvier 2020 jusqu'à 11h30 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de Neuville.

Le dossier sera consultable :

- . Mairie annexe : lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- . Mairie principale : lundis, mercredis et vendredis de 13h00 à 17h00

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête pendant la durée de l'enquête publique.

Le dossier est également consultable pendant cette période sur www.ain.gouv.fr.

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr (il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mo).

Monsieur Gérard MAILLE est le commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif. Il se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations :

- . lundi 2 décembre de 9h00 à 12h00
- . mercredi 18 décembre de 14h00 à 17h00

D'autres dates ont été fixées pour ses permanences en mairie de Poncin et Jujurieux.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PPR éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Préfecture de l'Ain, à la Direction Départementale des Territoires et en mairies de Jujurieux, Neuville-sur-Ain et Poncin pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant la même période sur <http://www.ain.gouv.fr/risques-majeurs-r408.html>



PanneauPocket : l'information en direct !

L'application « PanneauPocket » permet à l'ensemble des administrés de recevoir sur son mobile les informations municipales et associatives.

Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile PanneauPocket et les informations et articles de la commune seront accessibles. Vous recevrez une notification à chaque nouveau message.

Les associations qui souhaitent diffuser des informations doivent les transmettre à la mairie.